



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ISTURITS du 08 décembre 2023

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur le Maire, affichée le premier décembre deux mille vingt-trois et transmise par voie électronique le premier décembre deux mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Présent(e)s : M. CAMOU Frédéric, Maire
M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. DURRUTY André, M. MIMIAGUE Eric, adjoints
M. DONAPETRY Sylvain, Mme ETCHEGOYEN Nathalie, Mme GOURGUES Myriam, Mme ROCHAIS Manon, M. BARNECHE Gérard, M. LACROIX Ludovic, M. CARCELLER Jose Maria, Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine, conseillers municipaux

Absent(e)s/Excusé(e)s : Mme LOHIAGUE Monique (donne procuration à Mme GOURGUES Myriam), Mme LE LOREC Nickie, conseillères municipales

Secrétaire de séance : M. CARCELLER Jose Maria

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande à remplacer le mot « création » par « régularisation » au point 04 et demande à retirer le point 08. Aucune objection ne s'étant manifestée, la modification d'intitulé du point 04 et le retrait du point 08 sont actés.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 01- Approbation des relevés de décisions du conseil municipal du 05 septembre 2023 et du 13 octobre 2023**
- 02- Demande de subvention DETR « Aménagement d'un bureau de direction/salle de pause CLSH et rénovation cour d'école »**
- 03- Demande de subvention Fonds Verts /DETR : « Réaménagement du parking au nord de l'église en aire de covoiturage et des abords »**
- 04- ~~Création~~Régularisation d'une servitude de passage au profit de M. et Mme VILLATTE**
- 05- Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité Commune**
- 06 - Création d'un emploi CEE stagiaire Centre de loisirs Arberoan Alaiki**
- 07 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au bailleur Habitat Sud Atlantic**
- 08 - ~~Décision modificative n°2-2023~~**
- 09 - Chèques cadeaux Pays Basque au cœur**
- 10 - Adhésion au Comité d'Œuvres Sociales Pays Basque**
- 11 - Questions diverses**

01 - Approbation des relevés de décisions du conseil municipal du 05 septembre 2023 et du 13 octobre 2023

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du 05 septembre et du 13 octobre 2023.

02 - Demande de subvention DETR « Aménagement d'un bureau de direction/salle de pause CLSH et rénovation cour d'école »

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, le Centre de Loisirs (CLSH) Arberoan Alaiki partage ses locaux dans le complexe Harpe Alde avec ceux du groupe scolaire. L'évolution des effectifs

du centre et de l'école nécessite de s'interroger sur l'évolution de cette situation afin de permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions.

Pour cela, il est proposé de donner les moyens nécessaires au fonctionnement du CLSH en mettant à disposition un bureau de direction pour la directrice, agent à temps plein, d'un local de pause pour les quatre à six animateurs recrutés à chaque période de vacances et traiter la problématique d'îlot de chaleur de la cour intérieure.

Le projet consiste d'une part, à aménager ce local annexe en bureau de direction et en salle de pause pour le Centre de Loisirs Arberoan Alaiki, ce qui répond également aux obligations réglementaires en termes d'accueil de la directrice et du personnel d'animation.

D'autre part, une rénovation de la cour intérieure de 300 m² est projetée pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur par un traitement différencié des enrobés.

Le dossier de demande de subvention a été établi pour un montant de dépenses évalué à 71 982.00 € HT. Il convient maintenant de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Département et des autres partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de travaux d'aménagement d'un bureau de direction/salle de pause CLSH et de rénovation de la cour intérieure

DÉCIDE de demander les subventions auprès de l'état (DETR), du Département et des autres partenaires

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt suivant le plan de financement présenté.

03 - Demande de subvention Fonds Verts /DETR : « Réaménagement du parking au nord de l'église en aire de covoiturage et des abords »

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de réaménagement dit du « Centre bourg » dans laquelle la commune d'Isturits s'est engagée depuis 2022.

La commune s'est dotée en 2022 d'un document cadre type « Plan de référence urbain » chargé de structurer et d'orienter, pour les dix à quinze prochaines années, le développement de son centre-bourg par la requalification des espaces publics, le renforcement des équipements publics et la maîtrise des évolutions urbaines tout en privilégiant l'intégration paysagère.

L'objectif de la démarche a consisté à établir un diagnostic du territoire communal et du centre bourg puis de développer des orientations de projet sur le moyen/long terme par la validation d'un scénario d'aménagement d'ensemble et la production de fiches actions par secteur, tout ceci en concertation avec la population (ateliers et réunions publiques).

Les différents secteurs d'intervention identifiés dans le centre bourg ont permis de définir un programme pluriannuel des actions à mener, hiérarchisées en fonction des priorités et des capacités financières de la commune.

La première action retenue est le secteur au nord de l'église.

Le projet consiste en des travaux d'infrastructures et d'équipements dédiés au covoiturage.

Le projet d'aménagement global consiste à :

- Requalifier l'espace de stationnement au nord de l'église en aire de covoiturage (20 places dédiées) ;
- Y intégrer l'arrêt de bus (réseau Txik Txak), situé actuellement au niveau du complexe Harpe Alde.
- Appréhender l'aménagement global de cet espace (tranche 1) et du terrain attenant privé (tranche 2) ;
- Sécuriser/redimensionner le carrefour entre la R.D. 156 et la R.D. 251 ;
- Assurer les continuités piétonnes depuis le centre du village et l'accessibilité PMR ;
- Regrouper les points d'apports volontaires et de collecte des ordures ménagères.

Le dossier de demande de subvention a été établi pour un montant de dépenses évalué à 769 015.00 € HT. Il convient maintenant de solliciter des subventions auprès de l'Etat (Fonds verts/DETR), du Département et des autres partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de travaux d'aménagement d'un bureau de direction/salle de pause CLSH et de rénovation de la cour intérieure

DÉCIDE de demander les subventions auprès de l'état (Fonds verts/DETR), du Département et des autres partenaires

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt suivant le plan de financement présenté.

04 – Régularisation d'une servitude de passage au profit de M. et Mme VILLATTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 1985, il avait été convenu l'institution d'une servitude de passage entre Monsieur LAFARGUE, ancien propriétaire de la parcelle cadastrée B n°546 et la Commune, propriétaire de la parcelle cadastrée B n°384. Une convention avec ce propriétaire avait été signée mais celle-ci n'a jamais fait l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, la rendant par conséquent inopposable aux tiers.

Le Maire propose de régulariser cette situation avec le propriétaire actuel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE l'institution d'une servitude de passage à titre gratuit grevant la parcelle communale cadastrée section B n°384 au profit de la parcelle cadastrée section B n°546 appartenant à Monsieur VILLATTE Frédéric et Madame GIRARDOT épouse VILLATTE Valérie, à charge pour ces derniers de prendre en charge les frais d'entretien de ce passage et tous les frais d'acte afférents à cette affaire

PRÉCISE que le tracé de la servitude sera pris à l'endroit figurant sur le plan (Long. : 65 ml larg. : 4 ml)

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

05 - Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les missions d'animation au Centre de Loisirs Arberoan Alaiki et du SIVU BIGABAT.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité avec une durée hebdomadaire moyenne de travail qui serait fixée à 15 heures, en catégorie hiérarchique C et un indice brut compris entre 367 et 432.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation représentant 15 h de travail par semaine en moyenne et doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 432

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail

ADOpte l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

06 - Création d'un emploi CEE stagiaire Centre de loisirs Arberoan Alaiki

Monsieur le Maire propose de recruter un stagiaire en formation BAFA dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif du 10 janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités.

Monsieur le maire propose d'adopter l'organisation des temps de travail suivants : la durée de travail est fixée à 10 heures par jour en moyenne.

Il propose également de retenir un taux de 33 € brut par jour (le minimum légal étant de 29 € brut par jour au 01/01/2024).

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE le recrutement d'un stagiaire BAFA sous contrat d'engagement éducatif (CEE) pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Arberoan Alaiki du 10 janvier 2024 au 31 janvier 2024

ADOpte l'organisation du temps de travail proposée par Monsieur le Maire

ADOpte le taux de rémunération de 33 € brut par jour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

07 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au bailleur Habitat Sud Atlantic

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date 25/11/2022, il a été convenu du reversement des cautions des logements Hirixka au profit du bailleur Habitat Sud Atlantic suite à la vente du collectif au 13/10/2022.

Ces reversements n'ont pu être totalement honorés en raison de la saisie d'une caution d'un montant de 500 € au profit de la commune, et ce pour régler un impayé de loyer.

Afin de pouvoir régulariser cette situation, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit d'Habitat Sud Atlantic.

Le Conseil Municipal, et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au profit d'Habitat Sud Atlantic

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

08 - Décision modificative n°2-2023

Retiré de l'ordre du jour.

09 - Chèques cadeaux Pays Basque au cœur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des chèques « Pays Basque Au Cœur » à l'ensemble du personnel communal et de reconduire le montant de l'année dernière de 150 €/agent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'octroyer des chèques « Pays Basque Au Cœur » pour un montant de 150 €/agent
PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus à l'article 6232 du budget communal.

10 - Adhésion au Comité d'Œuvres Sociales Pays Basque

Créé le 5 février 2021, le Comité d'Œuvres Sociales Pays Basque (COS PB) a pour objet d'instituer en faveur de ses adhérents toutes les formes d'aide sociale et d'activités, selon notamment des principes de solidarité, d'équité, d'égalité et d'intergénérationnalité.

Ainsi, il peut proposer des actions ou aides permettant de favoriser le lien social, lutter contre l'exclusion ou venir en aide aux agents en difficulté.

Dans le cadre de la politique d'action sociale communale, il est proposé d'adhérer et d'apporter son soutien matériel et financier au COS PB, ses actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents la collectivité.

Aussi, il convient de formaliser ce soutien au travers d'une convention-cadre d'une durée de trois ans, valable jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention-cadre se déclinera annuellement, par avenant, notamment pour arrêter le montant définitif de la subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales Pays Basque

APPROUVE les termes de la convention-cadre 2024-2026 notamment les modalités d'octroi de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre 2024 – 2026 avec le Comité des Œuvres Sociales Pays Basque

11– Questions diverses

-Comité des fêtes : depuis plusieurs années, le comité des fêtes demande un local qui leur permettrait de se réunir pour notamment préparer les festivités. Le conseil municipal étudie la possibilité de créer un local indépendant sous la cantine scolaire séparé de l'espace servant aux différents stockages de la commune, du clsh...

-Vente du bien Beresina/Hirigoitia : suite à notre décision d'effectuer une préemption en révision du prix, une rencontre a eu lieu avec les propriétaires et l'agent immobilier fin

novembre suivi d'un courrier début décembre avec proposition de prix. Nous décidons d'envoyer une réponse à ce courrier pour avoir des précisions complémentaires avant décision définitive. En parallèle, nous travaillons avec l'EPFL pour les modalités de portage.

-Elaboration du PLUi Labourd Est/Rétro Littoral : par délibération en date du 09/12/2023, la CAPB va prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUi) Labourd Est qui concerne 40 437 habitants pour 27 communes dont Isturits.

Cette délibération a pour objet d'arrêter les modalités de collaboration à la fois techniques et politiques entre la CAPB et ses communes membres concernées ainsi que de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Le calendrier de l'élaboration de ce PLUi est prévu sur 5-6 ans.

-Le Rallye du Pays Basque : pour information, il se déroulera les 23 et 24 Août 2024. Concernant la commune d'ISTURITS, il passera le 24 entre 7h30 et Minuit.

-Le spectacle /goûter de Noël pour les enfants et l'ensemble des habitants de notre commune se tiendra le samedi 09/12/2023 à partir de 15h. Philippe Albor animera ce spectacle.

-Prochain conseil municipal prévu fin janvier, début février 2024.